



DECISION DU MAIRE

n° 2021/32

Objet : Contrat de prestation du « Festival International du Film Indépendant » avec l'association AFCI - Association Française du Cinéma Indépendant représentée par son trésorier Monsieur Roger BERNET.

Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2020/11 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

DECIDE

Article 1 : de conclure avec l'association AFCI - Association Française du Cinéma Indépendant représentée par son trésorier Monsieur Roger BERNET, siret 82886599800011, située boulevard Francis Turcan, 13920 Saint Mitre les Remparts, un contrat de prestation du « Festival International du Film Indépendant »

- Date de la prestation : du 10 au 13 juin 2021
- Montant : à titre gratuit, en contrepartie l'AFCI percevra les recettes de billetterie, prise en charge mairie : SSIAP + régisseurs

Article 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 20 mai 2021.

Le Maire,
Vincent GOYET

VL



Acte rendu exécutoire après
publication ou notification en date du

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210520-DEC202132-VC
Date de télétransmission : 02/06/2021
Date de réception préfecture : 02/06/2021